

020452

Département: AISNE  
TRESORERIE DE SAINT-QUENTIN  
**COMMUNE DE MAISSEMY**

**NUMÉRO SIRET : 210204285-00014**

**POSTE COMPTABLE : 002060**

**M57**

**Commune de moins de 3500 hab.**

**BUDGET PRIMITIF**

**Voté par nature**

**BUDGET PRINCIPAL**

**Année 2025**

## S O M M A I R E

PAGES	
	<b>INFORMATIONS GENERALES</b>
p. 1 / 1	- Informations statistiques, fiscales et financières
p. 2 / 2	- Modalités de vote du budget
p. 3 / 3	- Exécution du Budget
p. 4 / 5	- Exécution du budget de l'exercice précédent - RàR Dépenses
p. 6 / 7	- Exécution du budget de l'exercice précédent - RàR Recettes
	<b>PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>
p. 8 / 8	- Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
p. 9 / 9	- Présentation des AP votées
p. 10 / 10	- Présentation des AE votées
	- Equilibre financier du budget - Investissement
	- Equilibre financier du budget - Fonctionnement
p. 11 / 11	- Balance générale du budget - Dépenses
p. 12 / 12	- Balance générale du budget - Recettes
	<b>VOTE DU BUDGET</b>
	Section d' INVESTISSEMENT
p. 13 / 13	- Section d' investissement - Vue d'ensemble - Dépenses
p. 14 / 14	- Section d' investissement - Vue d'ensemble - Recettes
	- Section d' investissement - Dépenses - Détail par article
	- Opérations d'équipement - Vue d'ensemble des opérations d'équipement
	- Opérations d'équipement - Détail des opérations d'équipement
	- Opérations d'équipement - Détail des opérations d'équipement
p. 15 / 15	- Section d'investissement - Recettes - Détail par article
	Section de FONCTIONNEMENT
p. 16 / 16	- Section de Fonctionnement - Vue d'ensemble - Dépenses
p. 17 / 17	- Section de Fonctionnement - Vue d'ensemble - Recettes
p. 18 / 20	- Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article
p. 21 / 22	- Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article

**S O M M A I R E (Suite)**

PAGE	IV - AUTRES ANNEXES (1)	JOINT	SANS OBJET
	ANNEXES		X
	Annexes patrimoniales		X
p. 23 / 23	Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p. 24 / 24	Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
p. 25 / 25	Etat de la dette - Répartition par structure de taux	X	
p. 26 / 26	Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p. 27 / 27	Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p. 28 / 28	Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p. 29 / 29	Etat de la dette - Autres dettes	X	
p. 30 / 30	Méthode utilisées pour les amortissements	X	
p. 31 / 31	Etat des provisions constituées	X	
p. 32 / 32	Etalement des provisions	X	
p. 33 / 33	Etat des charges transférées	X	
p. 34 / 34	Détail des chapitres d'opérations pour compte de tiers	X	
p. 35 / 35	Etats synthétique des engagements donnés	X	
p. 36 / 36	Etats synthétique des engagements reçus	X	
p. 37 / 37	Etat des emprunts garantis	X	
p. 38 / 38	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	X	
p. 39 / 39	Etat des contrats de crédit-bail	X	
p. 40 / 40	Emploi des recettes grévées d'une affectation spéciale	X	
p. 41 / 41	Etats des autres engagements donnés	X	
p. 42 / 42	Etat des engagements reçus	X	
p. 43 / 43	Subventions versées	X	
p. 44 / 45	Etat du personnel	X	
p. 46 / 46	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	X	
p. 47 / 47	Liste des organismes de regroupement	X	
p. 48 / 48	Liste des établissements publics créés	X	
p. 49 / 49	Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
	Annexes budgétaires		X
p. 50 / 50	Equilibre budgétaire - Dépenses	X	
p. 51 / 51	Equilibre budgétaire - Recettes	X	
p. 52 / 52	Etat des autorisations de programme et ses crédits de paiements afférents	X	
p. 53 / 53	Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
	Autres éléments d'information		X
p. 54 / 54	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p. 55 / 55	Décision en matière de taux	X	
	Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
	Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
p. 56 / 56	Signatures	X	

020452

Département: AISNE  
TRESORERIE DE SAINT-QUENTIN  
COMMUNE DE MAISSEMY

**B.P. 2025**

## **S O M M A I R E (Suite)**

(1) Ne sont pas reproduites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes de bilan. Dans ce cas, cochez la case 'sans objet' correspondante. (ne pas produire d'état néant)

**I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****I****Informations statistiques, fiscales et financières****A****Informations statistiques****Valeurs**

Population Totale (colonne h du recensement INSEE)

0

**Informations fiscales (N-2)****Collectivité**

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

0

**Informations financières - Ratios****Valeurs**

<b>1</b>	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
<b>2</b>	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
<b>3</b>	Dépenses d'équipement brute / population	0.00
<b>4</b>	En cours de la dette / population (2)(3)	0.00
<b>5</b>	DGF / population	0.00
<b>6</b>	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
<b>7</b>	Dépenses réelles de Fonctionnement + Remboursement annuel de la Dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
<b>8</b>	Dépenses d'équipement brute / Recettes réelles de fonctionnement	0.00
<b>9</b>	En cours de la dette / Recettes réelles de Fonctionnement (2)(3)(4)	0.00
<b>10</b>	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2)(4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise pas la préfecture).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1 janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I - L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans vote formel sur les chapitres 'Opérations d'équipement'.
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Sans objet

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres 'Opération d'équipement'.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (1) :

- Fonctionnement, : 7.50 %
- Investissement : 7.50 %

IV - En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

VI - La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif ou cumulé de l'exercice précédent (2).

VII - Le présent budget a été voté :

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) Au maximum dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

(2) rayer la mention inutile.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou Solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	163 025.85	161 068.26	50 935.33	A1 48 977.74
Investissement	25 115.38	21 873.07	(3) -8 152.10	A2 -11 394.41
Fonctionnement	137 910.47	139 195.19	(4) 59 087.43	A3 60 372.15

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
<b>TOTAL DES RàR</b>	I+II 12 800.00	III+I 6 434.11	B1	-6 365.89
Investissement	I	III 6 434.11	B2	6 434.11
Fonctionnement	II 12 800.00	IV	B3	-12 800.00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
<b>TOTAL</b>	A1 + B1	42 611.85
Investissement	A2 + B2	-4 960.30
Fonctionnement	A3 + B3	47 572.15

- (1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.  
(2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses  
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.  
(5) Indiquer le signe - si déficit ou besoin de financement et + si excédent.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)</b>	<b>C2</b>

### DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Art. (2)	Libellé (1)	Dépenses engagées non mandatées
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	
13462	Dotation de soutien à l'investissement local	
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES</b>	
1641	Emprunts en euros	
16441	Opérations afférente à l'emprunt	
165	Dépôts et cautionnements reçus	
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	
2051	Concessions et droits similaires	
2053	Droits de superficie	
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	
2116	Cimetières	
2131	Bâtiments publics	
2135	Installations générales, agencements, aménagement	
2138	Autres constructions	
2151	Réseaux de voirie	
2152	Installations de voirie	
2158	Autres installations, matériel et outillage te	
2182	Matériel de transport	
2183	Matériel informatique	
2184	Matériel de bureau et mobilier	
2188	Autres	
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	
231	Immobilisations corporelles en cours	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL</b>		
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	12 800.00
<b>606</b>	<b>Achats non stockés de matières et fournitures</b>	
60611	Eau et assainissement	
60612	Energie - Electricité	
60618	Autres fournitures non stockables	
60621	Combustibles	
60622	Carburants	
60623	Alimentation	
60628	Autres fournitures non stockées	
60631	Fournitures d'entretien	
60632	Fournitures de petit équipement	
60633	Fournitures de voirie	
6064	Fournitures administratives	
<b>61</b>	<b>SERVICES EXTÉRIEURS</b>	12 800.00
611	Contrats de prestations de services	12 800.00
613	Locations	
61521	Terrains	
615221	Bâtiments publics	
615231	Voiries	
61551	Matériel roulant	
6156	Maintenance	
6161	Multirisques	
618	Divers	

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)</b>	<b>C2</b>

### DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Art. (2)	Libellé (1)	Dépenses engagées non mandatées
62.	<b>AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>	
623	Publicité, publications, relations publiques	
625	Déplacements, missions et réceptions	
626	Frais postaux et frais de télécommunications	
628	Divers	
6281	Concours divers (cotisations...)	
6284	Redevances pour services rendus	
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
621	Personnel extérieur au service	
6218	Autre personnel extérieur	
633	Impôts, taxes et versements assimilés (autres)	
64	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	
6411	Personnel titulaire	
6413	Personnel non titulaire	
6415	Congés payés	
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	
6470	Autres charges sociales	
014	Atténuation de produits	
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	
739118	Autres reversements et restitutions	
739211	Attributions de compensation	
65	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	
65131	Bourses	
65138	Autres secours	
65311	Indemnités de fonction	
65313	Cotisations de retraite	
65315	Formation	
6541	Créances admises en non-valeurs	
6553	Service d'incendie	
65568	Autres contributions	
6558	Autres contributions obligatoires	
65741	Ménage	
65742	Entreprises	
65748	Autres personnes de droit privé	
65888	Autres	
66	<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	
67	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	
673	Titres annulés (émis au cours d'exercices anté	
	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL</b>	12 800.00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)</b>	<b>C3</b>

### DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Art. (2)	Libellé (1)	Titres restant à emettre
<b>024</b>	<b>Produits de cessions d'immobilisations</b>	
<b>10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES</b>	
10222	F.C.T.V.A.	
10226	Taxe d'aménagement	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé s	
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	6 434.11
1323	Départements	6 434.11
13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	
13462	Dotation de soutien à l'investissement local	
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES</b>	
165	Dépôts et cautionnements reçus	
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	
204182	Bâtiments et installations	
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	
2182	Matériel de transport	
<b>70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV</b>	
70311	Concessions dans les cimetières (produit net)	
7088	Autres produits divers	
<b>73</b>	<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	
732221	Ressources communales et intercommunales	
73223	Fonds départemental des DMTO pour communes -50	
<b>731</b>	<b>Fiscalité locale</b>	
73111	Impôts directs locaux	
73118	Autres contributions directes	
<b>74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	
74111	Dotation forfaitaire des communes	
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des commun	
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) commun	
742	Dotations élus locaux	
744	F.C.T.V.A.	
74718	Autres	
74833	Etat - Compensation au titre des exon. TF	
74834	Etat - Compensation au titre des exon. TH	
7484	Dotation de recensement	
7488	Autres attributions et participations	
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	
752	Revenus des immeubles	
75888	Autres	
<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	
<b>64.</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	
<b>6419</b>	<b>Remboursements sur rémunérations du personnel</b>	
<b>6459</b>	<b>Remboursements sur charges de sécurité sociale</b>	
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)</b>	<b>C3</b>

### DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Art. (2)	Libellé (1)	Titres restant à emettre
77.	<b>PRODUITS SPECIFIQUES</b>	
773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices ant	
		6 434.11

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		

+

+

+

R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		6 434.11
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	<i>(si solde négatif)</i>	<i>(si solde positif)</i>

=

=

=

<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>6 434.11</b>
---	--	-----------------

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget		

+

+

+

R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	12 800.00	
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	<i>(si déficit)</i>	<i>(si excédent)</i>

=

=

=

<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>12 800.00</b>	
--	------------------	--

<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>12 800.00</b>	<b>6 434.11</b>
----------------------------	------------------	-----------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

**II**

**PRESENTATION DES AP VOTEES**

**B1**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
	NEANT		0.00
			0.00
			0.00
			0.00
			0.00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0.00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.  
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****II****PRESENTATION DES AE VOTEES****B2**

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
	NEANT		0.00
			0.00
			0.00
			0.00
			0.00
<b>TOTAL GENERAL</b>			0.00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>D1</b>

### 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION			
	Total des Opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
198	Neutralisation Amort. des Subv. équip. versées			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
<b>Dépenses d'Investissement - Total</b>				

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	
---	--

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	12 800.00		12 800.00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	CHARGES FINANCIÈRES			
67	CHARGES SPÉCIFIQUES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
71	PRODUCTION STOCKEE (3)			
023	Virement à la section d'investissement			
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		12 800.00		12 800.00

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	12 800.00
--	-----------

(1) Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>D2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES-1068			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 434.11		6 434.11
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION (5)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits de cessions d'immobilisations			
	<b>Recettes d'Investissement - Total</b>	6 434.11		6 434.11

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

6 434.11

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV			
71	PRODUCTION STOCKEE			
72	Production immobilisée			
73	IMPÔTS ET TAXES			
731	Fiscalité locale			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS SPECIFIQUES			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>			

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES



- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III - VOTE DU BUDGET****III****Section d'Investissement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE****A1****DEPENSES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>								
2051	Concessions et droits similaires								
2053	Droits de superficie								
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>				81 000.00			81 000.00	
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	21 483.69			10 905.21			10 905.21	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	500.00			500.00			500.00	
2116	Cimetières								
2131	Bâtiments publics	20 483.69			4 000.00			4 000.00	
2135	Installations générales, agencements, aménagement								
2138	Autres constructions								
2151	Réseaux de voirie								
2152	Installations de voirie				5 905.21			5 905.21	
2158	Autres installations, matériel et outillage te								
2182	Matériel de transport								
2183	Matériel informatique	500.00			500.00			500.00	
2184	Matériel de bureau et mobilier								
2188	Autres								
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	8 000.00			8 000.00			8 000.00	
231	Immobilisations corporelles en cours	8 000.00			8 000.00			8 000.00	
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>29 483.69</b>			<b>99 905.21</b>			<b>99 905.21</b>	
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>								
13462	Dotation de soutien à l'investissement local								
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES</b>	8 700.00			8 700.00			8 700.00	
1641	Emprunts en euros	7 700.00			7 700.00			7 700.00	
16441	Opérations afférente à l'emprunt								
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00			1 000.00			1 000.00	
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>8 700.00</b>			<b>8 700.00</b>			<b>8 700.00</b>	
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>38 183.69</b>			<b>108 605.21</b>			<b>108 605.21</b>	
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section (5)</b>								
297621	Créances sur transfert de droits à déduction d								
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>								
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>								
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>38 183.69</b>			<b>108 605.21</b>			<b>108 605.21</b>	

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III - VOTE DU BUDGET****III****Section d'Investissement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE****A3****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	21 217.32	6 434.11	6 666.21		6 434.11
1323	Départements	8 349.11	6 434.11			6 434.11
13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	12 868.21		6 666.21		
13462	Dotation de soutien à l'investissement local					
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>					
204182	Bâtiments et installations					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	21 217.32	6 434.11	6 666.21		6 434.11
<b>10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES</b>	775.88		600.00		
10222	F.C.T.V.A.	675.48		500.00		
10226	Taxe d'aménagement	100.40		100.00		
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	1 000.00				
<b>024</b>	<b>Produits de cessions d'immobilisations</b>			96 000.00		
	<b>Total des recettes financières</b>	1 775.88		96 600.00		
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	22 993.20	6 434.11	103 266.21		6 434.11
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	9 881.49				
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section (5)</b>	5 309.00		5 339.00		
<b>2182</b>	<b>Matériel de transport</b>					
<b>2804112</b>	<b>Bâtiments et installations</b>	5 309.00		5 339.00		
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>					
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	15 190.49		5 339.00		
	<b>Total général</b>	38 183.69	6 434.11	108 605.21		6 434.11

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042)

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III - VOTE DU BUDGET****III****Section de Fonctionnement - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AE Nouvelles et Crédits de l'exercice****B****DEPENSES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
011	Charges à caractère général	54 305.00	12 800.00		53 650.00			53 650.00	12 800.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	47 350.00			52 400.00			52 400.00	
014	Atténuation de produits	890.00			1 000.00			1 000.00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	71 477.15			71 168.00			71 168.00	
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus								
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	174 022.15	12 800.00		178 218.00			178 218.00	12 800.00
66	CHARGES FINANCIÈRES	300.00			300.00			300.00	
67	CHARGES SPÉCIFIQUES	1 000.00			1 000.00			1 000.00	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS								
022	Dépenses imprévues				1 000.00			1 000.00	
	<b>Total des dépenses financières</b>	1 300.00			2 300.00			2 300.00	
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	175 322.15	12 800.00		180 518.00			180 518.00	12 800.00
023	Virement à la section d'investissement	9 881.49							
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 309.00			5 339.00			5 339.00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section								
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	15 190.49			5 339.00			5 339.00	
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	190 512.64	12 800.00		185 857.00			185 857.00	12 800.00
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (5)</b>									
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>									12 800.00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

**III - VOTE DU BUDGET****III****Section de Fonctionnement - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES****B****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
013	Atténuation de charges	1 000.00		1 000.00		
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV	1 000.00		1 000.00		
73	IMPÔTS ET TAXES	14 000.00		12 200.00		
731	Fiscalité locale	64 000.00		70 000.00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	35 568.00		38 587.00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 100.00		25 193.69		
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>135 668.00</b>		<b>147 980.69</b>		
76	PRODUITS FINANCIERS	1.50		1.50		
77	PRODUITS SPECIFIQUES	300.00		300.00		
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
<b>Total des recettes financières</b>		<b>301.50</b>		<b>301.50</b>		
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>135 969.50</b>		<b>148 282.19</b>		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>135 969.50</b>		<b>148 282.19</b>		
<b>R 002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>						
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>						

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

**III - VOTE DU BUDGET****III****Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE****B1****DEPENSES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	54 305.00	12 800.00		53 650.00			53 650.00	12 800.00
<b>606</b>	<b>Achats non stockés de matières et fournitures</b>	18 350.00			15 650.00			15 650.00	
60611	Eau et assainissement	500.00			500.00			500.00	
60612	Energie - Electricité	6 000.00			6 000.00			6 000.00	
60618	Autres fournitures non stockables								
60621	Combustibles	3 500.00			3 000.00			3 000.00	
60622	Carburants	1 000.00			500.00			500.00	
60623	Alimentation	250.00			250.00			250.00	
60628	Autres fournitures non stockées	100.00			100.00			100.00	
60631	Fournitures d'entretien	1 000.00			800.00			800.00	
60632	Fournitures de petit équipement	2 000.00			2 000.00			2 000.00	
60633	Fournitures de voirie	1 000.00			1 000.00			1 000.00	
6064	Fournitures administratives	3 000.00			1 500.00			1 500.00	
<b>61</b>	<b>SERVICES EXTÉRIEURS</b>	23 755.00	12 800.00		23 900.00			23 900.00	12 800.00
611	Contrats de prestations de services		12 800.00						12 800.00
613	Locations	5 500.00			8 000.00			8 000.00	
61521	Terrains	1 000.00			500.00			500.00	
615221	Bâtiments publics	4 755.00			5 000.00			5 000.00	
615231	Voiries	3 500.00			2 500.00			2 500.00	
61551	Matériel roulant	500.00			100.00			100.00	
6156	Maintenance	5 000.00			5 000.00			5 000.00	
6161	Multirisques	2 500.00			2 600.00			2 600.00	
618	Divers	1 000.00			200.00			200.00	
<b>62.</b>	<b>AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>	10 200.00			12 100.00			12 100.00	
<b>622</b>	<b>Rémunérations d'intermédiaires et honoraires</b>				5 000.00			5 000.00	
<b>623</b>	<b>Publicité, publications, relations publiques</b>	3 500.00			2 500.00			2 500.00	
<b>625</b>	<b>Déplacements et missions</b>	500.00			100.00			100.00	
<b>626</b>	<b>Frais postaux et frais de télécommunications</b>	1 500.00			1 500.00			1 500.00	
<b>628</b>	<b>Divers</b>	4 700.00			3 000.00			3 000.00	
6281	Concours divers (cotisations...)	4 000.00			2 000.00			2 000.00	
6284	Redevances pour services rendus	700.00			1 000.00			1 000.00	

**III - VOTE DU BUDGET****III****Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE****B1****DEPENSES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (	2 000.00			2 000.00			2 000.00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	47 350.00			52 400.00			52 400.00	
621	Personnel extérieur au service	1 000.00			1 000.00			1 000.00	
6218	Autre personnel extérieur	1 000.00			1 000.00			1 000.00	
633	Impôts, taxes et versements assimilés (autres)	350.00			400.00			400.00	
64	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	46 000.00			51 000.00			51 000.00	
6411	Personnel titulaire	13 000.00			14 000.00			14 000.00	
6413	Personnel non titulaire	20 000.00			23 000.00			23 000.00	
6415	Congés payés								
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	13 000.00			14 000.00			14 000.00	
6470	Autres charges sociales								
014	Atténuation de produits	890.00			1 000.00			1 000.00	
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	890.00			1 000.00			1 000.00	
739118	Autres reversements et restitutions								
739211	Attributions de compensation	890.00			1 000.00			1 000.00	
65	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	71 477.15			71 168.00			71 168.00	
65131	Bourses								
65138	Autres secours	360.00			360.00			360.00	
65311	Indemnités de fonction	18 000.00			18 000.00			18 000.00	
65313	Cotisations de retraite	900.00			900.00			900.00	
65315	Formation	300.00			500.00			500.00	
6541	Créances admises en non-valeurs	100.00			100.00			100.00	
6553	Service d'incendie	7 245.00			7 308.00			7 308.00	
65568	Autres contributions	2 600.00			2 600.00			2 600.00	
6558	Autres contributions obligatoires	40 000.00			40 000.00			40 000.00	
65741	Ménage								
65742	Entreprises								
65748	Autres personnes de droit privé	550.00			400.00			400.00	
65888	Autres	1 422.15			1 000.00			1 000.00	
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	174 022.15	12 800.00		178 218.00			178 218.00	12 800.00
66	<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	300.00			300.00			300.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	300.00			300.00			300.00	

**III - VOTE DU BUDGET****III****Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE****B1****DEPENSES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
67	<b>CHARGES SPÉCIFIQUES</b>	1 000.00			1 000.00			1 000.00	
673	Titres annulés (émis au cours d'exercices anté)	1 000.00			1 000.00			1 000.00	
022	<b>Dépenses imprévues</b>				1 000.00			1 000.00	
	<b>Total des dépenses financières</b>	1 300.00			2 300.00			2 300.00	
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	175 322.15	12 800.00		180 518.00			180 518.00	12 800.00
023	<b>Virement à la section d'investissement</b>	9 881.49							
042	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	5 309.00			5 339.00			5 339.00	
681	<b>charges de fonctionnement</b>	5 309.00			5 339.00			5 339.00	
043	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>								
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	15 190.49			5 339.00			5 339.00	
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	190 512.64	12 800.00		185 857.00			185 857.00	12 800.00

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

**III - VOTE DU BUDGET****III****Section de Fonctionnement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE****B2****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	1 000.00		1 000.00		
<b>64.</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	1 000.00		1 000.00		
<b>6419</b>	<b>Remboursements sur rémunérations du personnel</b>	500.00		500.00		
<b>6459</b>	<b>Remboursements sur charges de sécurité sociale</b>	500.00		500.00		
<b>70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV</b>	1 000.00		1 000.00		
70311	Concessions dans les cimetières (produit net)	1 000.00		1 000.00		
7088	Autres produits divers					
<b>73</b>	<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	14 000.00		12 200.00		
732221	Ressources communales et intercommunales	5 000.00		5 200.00		
73223	Fonds départemental des DMTO pour communes -50	9 000.00		7 000.00		
<b>731</b>	<b>Fiscalité locale</b>	64 000.00		70 000.00		
73111	Impôts directs locaux	64 000.00		70 000.00		
73118	Autres contributions directes					
<b>74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	35 568.00		38 587.00		
74111	Dotation forfaitaire des communes	22 000.00		23 000.00		
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des commun	6 000.00		7 000.00		
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) commun			2 000.00		
742	Dotations élus locaux	4 700.00		4 900.00		
744	F.C.T.V.A.			200.00		
74718	Autres					
74833	Etat - Compensation au titre des exon. TF	1 383.00		1 400.00		
74834	Etat - Compensation au titre des exon. TH	1 398.00				
7484	Dotation de recensement					
7488	Autres attributions et participations	87.00		87.00		
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	20 100.00		25 193.69		
752	Revenus des immeubles	20 000.00		22 500.00		
75888	Autres	100.00		2 693.69		
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>135 668.00</b>		<b>147 980.69</b>		
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	1.50		1.50		
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	1.50		1.50		
<b>77</b>	<b>PRODUITS SPECIFIQUES</b>	300.00		300.00		
773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices ant	300.00		300.00		
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>301.50</b>		<b>301.50</b>		
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>135 969.50</b>		<b>148 282.19</b>		

**III - VOTE DU BUDGET****III****Section de Fonctionnement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE****B2****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>					
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		135 969.50		148 282.19		

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites "surfiscalisées" (compte 73121) (8)**

Montant brut	0.00
Compensation	0.00
Montant net	0.00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

## IV - ANNEXES

IV

## ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1

## B1.1 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N - 1	Montant des remboursement N - 1		Encours restant dû au 1er janvier
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
NEANT						
<b>Total</b>		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Circulaire N° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant. (article L 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

## IV - ANNEXES

IV

## ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

## B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	taux actuariel					
<b>164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit</b>														
00001177950 - Enfouissement rue des Etangs	CREDIT AGRICOLE NORD EST	06/02/2017	11/07/2017	05/07/2018	75 000.00	F		0.950	0.950		A	C	N	A-1
<b>TOTAL</b>					75 000.00									
<b>TOTAL GENERAL</b>					75 000.00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variables; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme l'addition d'un taux usuel de référence et d'une marge en pourcentage)

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois ...);

(5) taux initial du contrat

(6) Indiquer A pour annuel, M pour mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : Trimestrielle, X : autre

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

## IV - ANNEXES

IV

## ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

## B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 1/1/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 1/1/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			I.C.N.E. de l'exercice
						Type de taux d'intérêt (12)	Index (13)	Niveau de taux (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit</b>												
00001177950 - Enfouissement rue des Etangs	N	0.00	A-1	23 249.19	2.00	F		0.950	7 676.56	220.87	0.00	0.00
TOTAL		0.00		23 249.19					7 676.56	220.87	0.00	0.00
TOTAL GENERAL		0.00		23 249.19					7 676.56	220.87	0.00	0.00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture"

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêts : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année

(14) taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N

(16) Il s'agit des intérêts du au titre du contrat initial et comptabilisés au 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels du au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 668.

## IV - ANNEXES

IV

## ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

## B1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 1/1/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 1/1/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Néant					0.00									
<b>Total</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne-conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N

(8) Montant, index ou formule

(9) Indiquer le niveau de taux après opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

## IV - ANNEXES

IV

## ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

## B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Type de structure de l'emprunt	Type d'indice sous-jacent	1 - Indices en Euros.	2 - Indices inflation française ou zone Euro ou écart entre ces indices.	3 - Ecart d'indices zone Euro.	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro.	5 - Ecart d'indices hors zone Euro	6 - Autres indices
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	Nombre de Produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	-100.00					
	Encours Début	23 249.19					
B - Barrière simple. Pas d'effet levier.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
C - Option d'échange (swaption)	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
E - Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
F - Autres types de structure	Nombre de Produits						0
	% de l'encours						
	Encours Début						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

## IV - ANNEXES

IV

## ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

## B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l' emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co- contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'options
			// // // // //	NEANT				// // // // //	// // // // //	// // // // //			

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : Annuelle, M : Mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : Trimestrielle, X : Autre

## IV - ANNEXES

IV

## ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

## B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)(suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget

(7) à compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 - DETTE SUR EMPRUNT - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN  
AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital 01/01 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u>					
NEANT					
<b>TOTAL</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert de contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES</b>	<b>B1.7</b>

### B1.7 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLE	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour subventionns d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES - METHODE UTILISEE POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

### A 3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délérations du
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : 0.00	/ /

PROCEDURE AMORTISSEMENT	Biens ou catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Divers	0	
Linéaire	Bâtiments légers	0	
Linéaire	Bâtiments ordinaires	0	
Linéaire	Matériels de transport	0	
Linéaire	Infrastructure des voies	0	
Linéaire	Machines et matériels divers	0	

**IV - ANNEXES****IV****ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES****B3.1****B3.1 - ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
		/ /				
		/ /				
		/ /				
		/ /				
		/ /				
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

**IV - ANNEXES****IV****ANNEXES PATRIMONIALES - ETALEMENT DES PROVISIONS****B3.2****B3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
	NEANT		0 0 0 0 0			
TOTAL GENERAL						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

**IV - ANNEXES****IV****ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****B4****ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotations aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	NEANT	0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

## IV - ANNEXES

IV

## ANNEXES PATRIMONIALES - DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

B5

## CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération: 45.		Intitulé de l'opération: 1 -			Date de délibération: / /	
		Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>						
[040]	<i>Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>					
[041]	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>					
	Annulations sur dépenses (c) (6)					
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>						
<b>RECETTES (b)</b>						
	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)					
[040]	<i>Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>					
[041]	<i>Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)</i>					
	Annulations sur recettes (d) (6)					
<b>Recettes nettes (b - d)</b>						

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN</b>	<b>B7.1</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8018 AUTRES : Au profit d'organismes privés			

- (1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
- (2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
- (3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
- (4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN</b>	<b>B7.2</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS**

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8028 AUTRES : Au profit d'organismes privés				

- (1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
- (2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
- (3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
- (4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

## IV - ANNEXES

IV

## ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

B7.3

## ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 1/1/N	Durée résiduelle (années)	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie de l'exercice	
	Année	Profil							taux (3)	Index (4)	(5) taux actuariel	taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en (8) intérêts	en capital
			NEANT															
TOTAL																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant annuel, P pour amortissement annuel progressif, F pour fine, M pour mensuel, X pour autres, à préciser

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuel, M : mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : trimestrielle, X : Autre

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe; V : variable simple; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois ...);

(5) taux annuel, tous frais compris

(6) taux hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau à la date du vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisé à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

**IV - ANNEXES****IV****ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN****B7.4****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	
+ Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	
- Provisions pour garanties d'emprunts	D	
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	198 657.00
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT

(4) Les garanties d'emprunts accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

## IV - ANNEXES

IV

## ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN

B7.5

## ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	Cumul restant	Total (1)
NEANT											
Total											

(1) Total = (N+1,N+2,N+3,N+4) + restant cumul

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN</b>	<b>B7.7</b>

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

Libellé de la recette :

Restes à employer au 01/01/N			
Recettes			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Recettes			
Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Dépenses			
Restes à employer au 31/12/N			

Restes à employer au 01/01/N		Restes à employer au 31/12/N	
Total Recettes		Total Dépenses	
Restes à employer au 31/12/N		Restes à employer au 31/12/N	

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN	B7.8

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>8018 AUTRES : Au profit d'organismes privés</b>							
		NEANT		Mensuelle Mensuelle Mensuelle Mensuelle Mensuelle			

(1) Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' "Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne "Dette en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

## IV - ANNEXES

IV

## ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN

B7.9

## ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme emetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8028 AUTRES : Au profit d'organismes privés							
		NEANT		Mensuelle Mensuelle Mensuelle Mensuelle Mensuelle			

(1) Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' "Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne "Dette en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES - SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>B8</b>

**SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES**  
(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

Art. (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>FONCTIONNEMENT</b>					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention

(2) Dénomination ou numéro de la subvention

(3) Objet pour lequel est versée la subvention

## IV - ANNEXES

IV

## Etat du personnel au 01/01/N

B9

## B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
NEANT		0	0	0	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL</b>		0	0	0	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL GENERAL (Hors emplois fonctionnels)</b>		0	0	0	0.00	0.00	0.00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex CDD 6 mois) recrutement à mi année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12)

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

**IV - ANNEXES****IV****Etat du personnel au 01/01/N****B9****B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

Agents Non Titulaires en Fonction au 01/01/N	Catégories (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement (4)	Nature (5)
<b>Agents occupant un emploi non-permanent</b>						
0			0			
0			0			
0		NEANT	0			
<b>TOTAL GENERAL</b>	0					

(1) Catégories : A, B ou C

(2) Secteurs

- ADM: Administratif
- TECH: Technique
- URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)
- S: Social
- MS: Médico-social
- MI: Médico technique
- SP: Sportif
- CULT: Culturel
- ANIM: Animation
- PM: Police
- OTR: Missions non rattachables à une filière

(3) Rémunération : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants inférieure à 50 %  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal. collectivité ou à l'établissement  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A : Autres" et feront l'objet d'une précision. (ex : contrat aidé)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1; 3-2; 3-3; 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L2313-1 et L2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Subventions supérieures à 75000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres ...				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibération, contrats ou décisions de l'exécutif)

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...)

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>

## LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<i>Autres organismes de regroupement</i>			
NEANT	/ /		
	/ /		
	/ /		
	/ /		
	/ /		

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES</b>	<b>B11.2</b>

## LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1).	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT				

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière ;

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>B11.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / Objet du service	Date de création	N° et Date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT					

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES - EQUILIBRE BUDGETAIRE - DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	Vote (2)
	<b>Dépenses hors charges transférées (A)</b>	7 700.00	<b>I</b>
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES</b>	7 700.00	
1641	Emprunts en euros	7 700.00	
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES - EQUILIBRE BUDGETAIRE - RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	vote (2)
	<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>	600.00	
<b>1022</b>	<b>Fonds d'investissement</b>	600.00	
10222	F.C.T.V.A.	500.00	
10226	Taxe d'aménagement (3)	100.00	
	<b>Ressources propres internes de l'année (b)(4)</b>	101 339.00	
<b>28</b>	<b>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</b>	5 339.00	
2804112	Bâtiments et installations	5 339.00	
<b>024</b>	<b>Produits de cessions d'immobilisations</b>	96 000.00	
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>		

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

<b>IV - ANNEXES - ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>IV</b>
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>C2.1</b>

### C2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N)	Reste à financer au delà de l'exercice N+1
NEANT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV - ANNEXES - ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>IV</b>
<b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>C2.2</b>

**C2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	Restes à financer de l'exercice N+1
NEANT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D1</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / Objet du service	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)
	NEANT			

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTION</b>	<b>D3</b>

**TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (% , unité ou €)	Variation de taux / N-1 (%)	Produits votés par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe Foncière sur Bâti						
Taxe Foncière sur Non-Bâti						
Cotisation Foncière entreprises						
TH, sur résidences secondaires						
Total						

**IV - ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

**V**  
**A**

**A - ARRÊTÉS - SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES :

Contre  Abstentions  Pour

Date de convocation :

Présenté par Le Maire,

A MAISSEMY, le 07/04/2025  
Le Maire,



Délibéré par le conseil municipal réuni en session Extra-ordinaire

A MAISSEMY, le 07/04/2025  
Les membres du conseil municipal,

*[Handwritten signatures in blue ink]*

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la réception en \_\_\_\_\_ préfecture, le \_\_\_\_\_ et de la publication le \_\_\_\_\_

A MAISSEMY, le \_\_\_\_\_

Editions et Actions sur un CC sur chiffres ou un CFU

Editions et actions Pièces annexes

Détail du CGC ou du CFU

Code Cdi 002060158 Libellé MAISSEMY CPU Actualiser  
 Exercice 2024 Adhésion signature Oui  
 Code INSEE 452 Nomenclature M57\_A Etat courant CGC validé Ordo

Edition CGC/CFU définitif

Date	Type	Format	CG/CFU XML PDF	Etats annexés au CFU PDF	CFU-Bal. valeurs inactives XML PDF	CFU-Bal. valeurs des comptes XML PDF	CFU-Bal. valeurs inactives XML PDF
26/02/2025	D	CFU	 		 	 	 

Actions possibles

Etat courant : CGC validé Ordo  
 Aucune action n'est possible sur ce compte de gestion sur chiffres

Editions

Date	Type	Format	CG/CFU XML PDF	Etats annexés au CFU PDF	CFU-Bal. valeurs des comptes XML PDF	CFU-Bal. valeurs inactives XML PDF
13/02/2025	P	CFU	 		 	 
08/02/2025	P	CFU	 		 	 